

Bureau du 23 mai 2022

Procès-verbal de la séance

Début de la séance à 15h30

Etaient présents :

Civilité	Nom	Représente
Monsieur	Nicolas GRAVELLE	Président Eure Normandie Numérique
Monsieur	James BLOUIN	CC Vexin Normand
Monsieur	Sylvain BONENFANT	Département de l'Eure
Monsieur	Guy DOSSANG	Région Normandie
Monsieur	Frédéric DUCHE	Département de l'Eure
Monsieur	Max RONGRAIS	CC Pays de Conches

Eure Normandie Numérique :

Etaient présents :

Agent ENN	Arnaud HADIDA	Directeur général	Non votant
Agent ENN	Jean-Christophe BOYARD	Directeur adjoint	Non votant
Agent ENN	Elodie BOINET	DAF	Non votant
Agent ENN	Elise BRIGAND	Directrice de projet numérique	Non votant

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Monsieur Nicolas GRAVELLE annonce l'ordre du jour du Bureau :

- Modalités de réunion du Bureau syndical du 23 mai 2022 en visioconférence
- Adoption du PV du précédent Bureau
- Mise en place des œuvres sociales

Le premier rapport concerne les modalités de réunion du Bureau en visioconférence.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le deuxième rapport concerne l'adoption du procès-verbal du précédent Bureau en date du 11 avril 2022.

Aucune remarque ou modification n'est apportée. Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur GRAVELLE souhaite revenir sur un sujet abordé lors du précédent Bureau concernant la cession partielle du parc WIMAX. L'opérateur TDF a accepté la proposition de réduction de la durée d'engagement à un an renouvelable.

Le troisième rapport concerne la mise en place des œuvres sociales.

Après comparatif des 2 organismes à vocation nationale de gestion des œuvres sociales et culturelles le CNAS et Plurélya, pluralistes et paritaires, il est proposé de **retenir l'organisme Plurélya plus avantageux entre le montant de la cotisation employeur et les prestations délivrées aux agents d'Eure Normandie Numérique.**

Il est proposé de compléter le dispositif d'une part :

Par l'attribution sous forme de chèques cadeaux ou bons d'achats, pour le Noël des agents, prestation sociale que Plurélya n'offre pas, de la manière suivante :

1) Chèques cadeaux ou bons d'achats selon les conditions de ressources suivantes :

Tranche 1	≤ 1 200€ = 170 €
Tranche 2	Entre 1 201€ et 2 500€ = 150 €
Tranche 3	≥ 2 500€ = 130 €

2) Chèques cadeaux ou bons d'achats aux enfants des agents de 11 à 18 ans d'un montant de 50€.

Et d'autre part :

Par l'adhésion à l'amical du Conseil Département de l'Eure, cette adhésion est laissée à l'appréciation des agents moyennant une cotisation annuelle par l'agent de 28€.

Enfin, à titre expérimental et pour une durée de deux ans, le syndicat souhaite proposer aux agents, le dispositif "Midi'sport" consistant en une participation adaptative à hauteur de **20€/mois** (le montant de la participation ne devra pas dépasser le montant total de la cotisation de l'agent) pour l'adhésion à une salle de sport proche de la résidence administrative permettant de se délivrer à une activité sportive durant la pause méridienne.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ce Bureau est également un Bureau préparatoire au Comité Syndical du 30 mai 2022.

Il est ainsi présenté aux membres du Bureau, les rapports qui seront transmis à l'ensemble des délégués dont voici l'ordre du jour :

- Adoption Procès-Verbal du précédent CS en date du 31/01/2022
- Adoption du CG 2021 BP
- Adoption du CG 2021 1G
- Adoption du CG 2021 2G
- Adoption du CA 2021 BP
- Adoption du CA 2021 1G
- Adoption du CA 2021 2G
- Budget supplémentaire 2022 BP
- Budget supplémentaire 2022 1G
- Budget supplémentaire 2022 2G

- Renouvellement LTI
- Admission en non-valeur 2G
- Modification catalogue de services 1G
- Projet de création de l'Agence du Numérique
- Renouvellement membres de la Commission Consultative des Services Publics

Monsieur GRAVELLE laisse la parole à Elodie BOINET, Directrice administrative et financière pour la présentation des rapports financiers.

Madame BOINET commente les résultats des comptes de gestion des 3 budgets qui sont concordants avec le compte administratif.

Elle précise que les présidents en exercice devront lors du comité quitter la séance ou se déconnecter de la visio comme l'impose la loi pour le vote des comptes administratifs.

Enfin, Madame BOINET présente les Budgets Supplémentaires des 3 budgets.

Monsieur Duché souhaite rebondir sur une dépense supplémentaire concernant l'acquisition d'une nacelle pour le syndicat.

Il questionne Madame BOINET sur le fait d'acheter une nacelle et se demande si cela ne serait pas plus avantageux pour le syndicat de passer par de la location pour limiter les coûts.

Madame BOINET répond que c'est une hypothèse tout à fait possible et Monsieur BOYARD ajoute que c'est effectivement un sujet à étudier.

Monsieur GRAVELLE reprend la parole pour la présentation du rapport concernant le renouvellement des lignes de trésorerie, il indique que l'évaluation du besoin pour la période 2022/2023 est estimé à 10M€ contre 30M€ l'année dernière. Il est proposé aux membres de retenir la proposition du Crédit Agricole qui est la plus avantageuse.

Monsieur GRAVELLE évoque le rapport suivant, l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables inférieures au seuil de poursuite pour le Budget 2G. Cela concerne un montant s'élevant à 8,59€.

Monsieur GRAVELLE laisse la parole à Monsieur BOYARD pour la présentation du rapport sur l'évolution du catalogue de service 1G.

Monsieur BOYARD indique que l'objectif est de revaloriser les revenus sur notre réseau 1G en régie direct. Ces revenus servent à couvrir les coûts de maintenance. Il s'agit d'une évolution tarifaire.

Monsieur GRAVELLE laisse la parole à Monsieur BONENANT pour la présentation du rapport concernant le projet de création de l'agence du numérique avec la définition de la Stratégie Départementale des Usages Numériques.

Monsieur BONENFANT tient à remercier le travail de l'équipe d'Eure Normandie Numérique notamment Arnaud, Jean-Christophe, Elise et Elodie en collaboration avec le cabinet TACTIS.

Monsieur GRAVELLE reprend la parole pour la présentation du dernier point concernant le renouvellement des membres de la CCSPL.

L'ordre du jour est terminé.

Monsieur GRAVELLE souhaite évoquer un autre sujet concernant les EPCI. Il était prévu de leur verser 30% de leur investissement en 2023 avec un étalage sur 3 ans dont 50 % en 2023, 25 % en 2024 et en 2025. Compte tenu des finances et des projets à venir dont la création de l'Agence du numérique, il va être proposé d'étaler ce versement sur 4 ans par tranche de 25%.

Monsieur DUCHE indique que pour cette proposition aux élus, il faudra l'étayer financièrement notamment au vu des résultats excédentaires précédemment présentés. Il faut ainsi une projection financière.

Monsieur HADIDA indique que le syndicat l'a déjà réalisé à partir d'éléments comptable et budgétaire et que cette projection va leur être diffusée tout de suite.

Madame BOINET projette et détaille cette présentation.

Monsieur BLOUIN et Monsieur DUCHE expriment leur avis favorable à cette solution mais précisent qu'il faudra bien anticiper l'information aux EPCI qui comptaient certainement sur cette recette pour leur budget 2023.

La séance est levée à 17h00.